

Lausanne, le 29 octobre 2025

Communiqué de presse

Économie locale

Un train de mesures pour redynamiser le centre-ville et soutenir le commerce lausannois !

Face à la dégradation progressive de l'attractivité du centre-ville et aux difficultés rencontrées par de nombreux commerçants, le PLR Lausanne présente aujourd'hui un train de mesures concrètes visant à redonner vie au cœur de la ville. L'objectif est clair : améliorer l'attractivité et la qualité de l'espace public et soutenir activement le tissu commercial local.

Pour ce faire, le groupe PLR au Conseil communal a déposé plusieurs postulats, répertoriés selon les thèmes suivants :

1. Sécurité

La situation sur le plan sécuritaire et les nuisances engendrées par l'appel d'air et l'afflux massif de personnes toxicodépendantes et de dealers nuisent gravement à l'attractivité du centre-ville. Le collectif récemment créé « Ma Riponne va cracker » dénonce des actes quotidiens d'incivilités, de trafic de drogue, de mendicité et de consommation de stupéfiants aux yeux de tous. Situé au cœur de la ville de Lausanne, le quartier de la Riponne doit faire l'objet de mesures urgentes pour rétablir la sécurité et maintenir son activité commerciale. Le PLR demande un renforcement immédiat de la présence d'agents de sécurité et un éclairage public adéquat.

2. Multiplication des manifestations

La multiplication des manifestations sous forme de cortèges dans les rues lausannoises nuit à l'accessibilité de la Ville et à l'activité commerciale, ce d'autant plus lorsqu'elles déroulent aux heures de pointes. Le PLR demande la mise en œuvre d'un concept définissant les lieux prioritaires destinés aux manifestations importantes, les modalités de leur utilisation et les mesures d'accompagnement nécessaires, de manière à ce que celles-ci puissent se dérouler sans entraver les axes de communication. La priorité doit être donnée aux rassemblements statiques et lorsque des parcours sont autorisés la ville doit veiller à ce que les axes de communication importants de la ville ne soient pas entravés.

3. Stationnement

La suppression de places de stationnement – et de leur gratuité – a évidemment un impact néfaste sur l'accessibilité des commerces. La clientèle doit pouvoir accéder au centre-ville par tous moyens de transports, y compris l'automobile. Les conséquences de la politique menée par la Ville à cet égard entraîne un report de la clientèle motorisée vers d'autres centres urbains et met en difficulté les commerces lausannois. De nombreuses pétitions sont en cours dans plusieurs quartiers de la ville pour dénoncer la suppression des places de parc. Face à ce constat, le PLR demande un moratoire sur la suppression des places, jusqu'au traitement des pétitions initiées. En parallèle, l'introduction du stationnement gratuit entre midi et deux ainsi que pour la première heure de parking durant le reste de la journée doivent être mis en œuvre.

4. Conditions cadres

Le PLR demande la mise en œuvre d'un plan d'action avec des mesures précises pour promouvoir et dynamiser le centre-ville, à l'instar de ce qui existe dans d'autres villes vaudoises et suisses. Des mesures comme l'élargissement de la zone marché et de la zone tourisme devraient être envisagées. En outre, l'activité commerciale est soumise à un nombre important de règles : dimension des trépiers autorisés à l'extérieur d'un commerce, manière dont la publicité peut être affichée sur un commerce, distance à respecter, etc. dont le non-respect est

soumis à une amende. Afin de garantir à la fois l'égalité de traitement entre commerçants et éviter une sanction immédiate en cas de non-respect d'une règle, le PLR propose que la Ville adresse systématiquement un avertissement au commerçant avant de lui infliger une amende.

5. Soutien aux commerçants durant les travaux sur le domaine public

La Ville de Lausanne connaît depuis plusieurs années maintenant des changements de grande ampleur. Rénovation du Grand-Pont, agrandissement de la gare, Métamorphose, nouveau tram T1, la liste est longue. Ces transformations, aussi positives soient-elles pour les habitants ou les commerçants lausannois, s'accompagnent également d'un lot d'inconvénients et d'incertitudes non négligeables, notamment pour les commerçants.

Le PLR demande à la Ville d'établir avec la Société coopérative des commerçants lausannois un partenariat unique en vue de venir en aide aux commerçants lausannois impactés par des changements de grande ampleur sur le domaine public, d'assouplir les critères permettant aux commerçants de prétendre à une indemnité financière et le cas échéant d'indemniser directement les commerçants impactés durablement par travaux de longues durées sur la voie publique.

Le PLR demande également la mise en œuvre d'un système de cautionnement permettant, à certaines conditions, aux commerçants et restaurateurs qui voient leur chiffre d'affaires diminuer en raison de travaux dont ils ne sont pas les maîtres d'ouvrage, de recevoir une avance sur le montant qui sera octroyé en fin des travaux à titre de réduction de loyer.

Avec ces mesures, Lausanne doit pouvoir redevenir une ville dynamique, accueillante et prospère.

Contacts :

Mathilde Maillard, conseillère communale, présidente du PLRL, 079 699 23 11

Marlène Bérard, conseillère communale, cheffe du groupe PLRL, 078 710 44 43

Anouck Saugy, conseillère communale, vice-présidente du PLRL, 079 270 78 18

Benjamin Meuwly, secrétaire général du PLRL, 078 721 35 09

Conseil communal de Lausanne

Initiative : Postulat
Titre : Sécurisons la Riponne !
Initiante : Mathilde Maillard

Au cœur du centre-ville, la place de la Riponne est un lieu emblématique de Lausanne animé par de nombreux commerces et restaurants.

Depuis plusieurs mois la situation sécuritaire et sanitaire aux abords de cette place s'est considérablement dégradée. L'installation de l'antenne de l'Espace de consommation sécurisée (ECS) a créé un important effet d'appel, entraînant un afflux de personnes toxicodépendantes et de dealers.

Les riverains et commerçants font face quotidiennement à des actes d'incivilités, de trafic de drogue, de mendicité et de consommation de stupéfiants aux yeux de tous. La présence constante de personne en état de consommation avancée et l'état de salubrité (seringues, détrit, odeurs nauséabondes) nuit gravement à l'attractivité commerciale du quartier et à la qualité de vie de ses habitants.

Ce contexte alimente un sentiment d'insécurité généralisé parmi les résidents, les commerçants et les usagers : la Riponne se transforme en zone de non-droit.

La police, à elle seule, ne peut faire face à l'ampleur des problèmes liés à cet appel d'air. Si des mesures fortes sont attendues de la Municipalité concernant la gestion de l'ECS — notamment la définition de critères d'accès plus stricts —, l'urgence de la situation impose également des actions immédiates afin de rétablir la sécurité et maintenir de l'activité commerciale dans un lieu devenu sinistre.

La présence renforcée d'agents de sécurité, en collaboration avec les établissements publics, ainsi qu'un éclairage public mieux adapté, apparaissent comme des mesures indispensables pour restaurer un climat serein et sûr sur la place de la Riponne.

Une prise de contact urgente avec les transports publics lausannois doit également être mise en œuvre pour assurer la présence d'agents de sécurité aux arrêts de bus et à la sortie du M2.

Conclusions :

Le présent postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité de :

1. Renforcer la présence d'agents de sécurité dans le secteur de la Riponne, notamment aux abords des arrêts de transports publics (bus et M2) et des commerces.
2. Assurer un éclairage public suffisant sur l'ensemble du secteur de la Riponne,

Lausanne, le 28 octobre 2025

Mathilde Maillard

Conseil communal de Lausanne

Initiative : postulat

Titre : **Pour un meilleur équilibre entre droit de manifester et vie quotidienne des Lausannoises et Lausannois**

Initiant-e(-s) : Paulraj KANTHIA et consorts

Ce postulat vise à concilier le droit fondamental de manifester avec la vie quotidienne des Lausannoises et Lausannois. Il propose que la Municipalité définisse des lieux et des parcours privilégiés pour les manifestations, afin d'éviter l'entrave des axes de communication majeurs et de limiter les perturbations, tout en garantissant le bon fonctionnement de la ville.

La liberté d'opinion (art. 16 Cst.) et la liberté de réunion (art. 22 Cst.) sont des droits fondamentaux qui participent au dynamisme démocratique. Lausanne accueille régulièrement des manifestations qui expriment des convictions légitimes et font vivre la démocratie locale. Cependant, ces mobilisations peuvent aussi affecter le quotidien des habitantes et habitants, en particulier lorsqu'elles entraînent des blocages des grands axes de circulation, perturbent les transports publics ou fragilisent l'activité des commerces.

Aujourd'hui, la Ville dispose déjà de procédures d'autorisation pour encadrer les manifestations. Toutefois, la répétition de mobilisations d'ampleur soulève une question d'équilibre : comment garantir l'exercice du droit de manifester tout en permettant aux Lausannoises et Lausannois de poursuivre leurs activités quotidiennes sans perturbations excessives ? Dans d'autres villes suisses, des solutions pragmatiques ont été mises en place. À Genève, la Place des Nations s'impose comme lieu privilégié et symbolique pour accueillir des rassemblements liés aux grandes causes internationales. À Zurich, Helvetiaplatz est souvent utilisé pour les mobilisations importantes. Ces modèles montrent qu'il est possible de respecter les droits démocratiques tout en réduisant les blocages récurrents du centre-ville.

Dans cette perspective, il serait pertinent que Lausanne identifie et aménage des espaces urbains adaptés aux grandes manifestations. La Place de la Riponne, cœur même de la ville, bien desservie par les transports publics, proche de la gare par le m2, constitue un site évident et déjà habitué aux rassemblements. La Place de la Navigation, au sud, offre un grand espace ouvert et bien desservi par les transports publics, qui pourrait compléter cette offre. D'autres sites comme les grands parcs pourraient également être envisagés. En donnant la priorité à ces lieux pour les cortèges ou rassemblements de grande ampleur, il deviendrait possible de canaliser les manifestations dans des espaces adaptés et d'éviter qu'elles n'entravent les voies de communication essentielles, permettant ainsi à la ville de continuer à fonctionner normalement tout en garantissant un cadre respectueux de la liberté de réunion garantie par la Constitution.

Conclusions :

Le présent postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité de

Conseil communal de Lausanne

1. de présenter un concept définissant les lieux prioritaires destinés aux manifestations importantes, les modalités de leur utilisation et les mesures d'accompagnement nécessaires, de manière à ce que celles-ci puissent se dérouler sans entraver les axes de communication, afin de concilier pleinement le droit fondamental de manifester avec le bon fonctionnement de la ville ;
 2. de présenter un concept d'organisation des parcours de manifestations, afin que, dans la mesure où cela peut être planifié à l'avance, ceux-ci n'entravent pas les axes de communication les plus importants de la ville et tiennent compte des heures de pointe et des flux de circulation, pour réduire les perturbations pour les habitantes, habitants et commerçants.
-

Lausanne, le 27 octobre 2025

M. Paulraj KANTHIA

Signataire(s) :

Mme Marlène BÉRARD

M. Olivier MARMY

l'initiant-e propose au Conseil de renvoyer ce postulat :

Choisissez un élément.

Conseil communal de Lausanne

Initiative : postulat

Titre : Pour une mobilité qui rend la Ville de Lausanne attractive pour les vaudois

Initiant-e(-s) : Pauline BLANC

Cliquez ici pour saisir le résumé. (max 5 lignes)

Les commerçants, lorsque l'on daigne les interroger sur leurs préoccupations, expliquent aisément que la mobilité, respectivement le difficile accès à Lausanne, pèse lourd sur leur activité économique. Idem auprès des restaurateurs. Idem auprès de tous les acteurs économiques présents sur le territoire communal.

Cela étant, force est de constater que la Ville n'offre pas des conditions propices permettant d'accéder au centre-ville. Les bâtons sont régulièrement mis par la Municipalité dans les roues des automobilistes.

Un grand nombre de propositions concrètes a été émis par le PLR.

Toujours dans cet esprit de mobilité multimodale et dans une vision politique qui n'oppose pas les modes de transport, le PLR propose, via deux postulats soit la présente initiative et celle de Françoise Piron, de rendre plus accessible les parkings. En effet, les deux projets sont complémentaires : l'un vise à garantir une heure de parking non-payant durant la pause de midi, et le présent objet a pour but de garantir une heure supplémentaire non-payante, en tout temps. Ainsi, le présent postulat propose de garantir la première heure de parking non-payante, et ceci dans la continuité de l'autre postulat PLR précité.

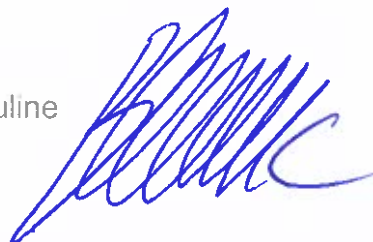
La commune de Morges l'a d'ailleurs mis en œuvre, à satisfaction selon toute vraisemblance.

Conclusions :

Le présent postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité de
Rendre la première heure de parking non-payante.

Lausanne, le 24 septembre 2025
BLANC

Mme Pauline



Signataire(s) :

Conseil communal de Lausanne

*l'initiant-e propose au Conseil de renvoyer ce postulat :
directement à la Municipalité pour étude et rapport préavis*

Conseil communal de Lausanne

Initiative : postulat

Titre : Pour le retour de l'heure gratuite de stationnement à midi en Ville

Initiant-e(-s) : Françoise Piron

Les commerçants et restaurateurs lausannois souffrent d'une baisse de fréquentation, due aux nombreux travaux, au manque de places de parc, au coût et aux difficultés d'accès au centre-ville. Plusieurs établissements ferment désormais à midi ou réduisent leurs horaires, faute de clientèle. Afin de soutenir l'économie locale ce postulat demande d'étudier la possibilité de réintroduire l'heure gratuite de stationnement entre 12h30 et 13h30, comme cela existait avant 2016.

[Les commerces et restaurants lausannois traversent une période particulièrement difficile. Nombre d'entre eux peinent à maintenir leur activité. On constate que plusieurs établissements n'osent plus ouvrir sur l'ensemble de la semaine : certains ferment un jour supplémentaire, d'autres renoncent à proposer le service de midi, faute de clientèle suffisante. Sans compter les établissements qui mettent définitivement la clé sous la porte

Cette baisse de fréquentation tient à plusieurs facteurs : multiplication des chantiers, rareté et suppression progressive de places de stationnement, coût du parking et difficultés générales d'accessibilité au centre-ville. Résultat : de nombreux clients potentiels préfèrent renoncer à venir consommer une assiette du jour ou faire leurs achats au centre de Lausanne.

Afin de soutenir concrètement l'économie locale et de redonner un souffle à la restauration et au commerce de proximité, ce postulat propose d'étudier la possibilité de réintroduire une heure gratuite de stationnement entre 12h30 et 13h30, comme cela se pratiquait avant 2017.

Un tel dispositif favoriserait le retour de la clientèle durant la pause de midi, inciterait à fréquenter les commerces et restaurants du centre, et contribuerait ainsi à la vitalité économique et sociale de notre ville.

]

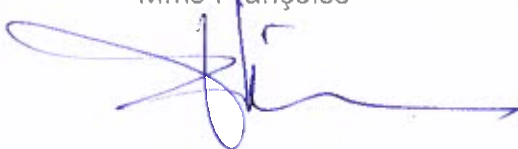
Conclusions :

Le présent postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité de

De réintroduire l'heure de stationnement gratuite à midi en Ville pour soutenir les commerces et restaurants

Lausanne, le 16 septembre 2025
PIRON

Mme Françoise



Conseil communal de Lausanne

Signataire(s) :

l'initiant-e propose au Conseil de renvoyer ce postulat :

Choisissez un élément.

CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

Initiative : Postulat
Titre : Pour un moratoire sur la suppression des places de parc.
Postulante : Marlène Bérard (PLR)

Le nombre d'habitantes et habitants à Lausanne ne cesse de croître au fil des ans. En effet, la construction de nouveaux logements, comme p. ex. aux Plaines du Loup ou prochainement au Près-de-Vidy, explique cette augmentation de la population lausannoise. La nouvelle population lausannoise s'ajoute à celle qui occupe un logement dans des quartiers à forte densité (Sous-Gare, Chailly, les Boveresses, Bergières, etc.).

Beaucoup de Lausannoises et Lausannois sont au bénéfice d'un macaron pour stationner leur véhicule, notamment dans les quartiers où il n'y a pas de parking sous-terrain. Toutefois, depuis de nombreux mois, la Municipalité supprime une quantité importante des places de parc sur le domaine public. Cette suppression implique une liste d'attente extrêmement importantes pour l'obtention de macaron. De plus, dans les nouveaux quartiers, la ville limite également passablement la possibilité pour les nouveaux habitants d'obtenir un logement avec une place de parc.

Il résulte de cette limitation en offre de stationnement que de nombreux habitantes et habitants se retrouvent avec un véhicule qu'ils ne savent pas où stationner. Cela génère du parking sauvage ou des rondes dans les quartiers pour trouver une place de parc générant un impact négatif sur la qualité de vie des habitants.

Afin de tenir compte de l'augmentation de la population lausannoise et du besoin pour certaines et certains de disposer d'un véhicule, il est urgent d'arrêter la suppression massive des places de parc. De nombreuses pétitions ont été lancées pour s'opposer à la suppression des places de parc. Ces pétitions n'ont pour l'heure pas encore été traitées par le Conseil communal. Il convient dès lors de décider d'un moratoire sur la suppression massive des places de parc afin de tenir compte des besoins des habitants et d'éviter de faire fuir celles et ceux qui ont besoin d'un véhicule pour exercer leur activité professionnelle ou tout simplement pour véhiculer leurs enfants à leurs activités extrascolaires ou leur parent pour des rendez-vous médicaux.

Ainsi, le présent postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité de :

1. Instaurer un moratoire sur la suppression des places de parc sur le domaine public jusqu'au traitement complet de toutes les pétitions relatives à ce sujet ;
2. Mener une étude auprès des habitantes et habitants de Lausanne pour comprendre leur besoin en matière de stationnement et étudier les alternatives pour un stationnement compatible avec leurs besoins et respectueux de l'environnement.

Marlène Bérard (PLR)

Lausanne, le 12 octobre 2025

Conseil communal de Lausanne

Initiative : postulat
Titre : Une extension du périmètre de la zone touristique
Initiant-e(-s) : Pauline BLANC

Cliquez ici pour saisir le résumé. (max 5 lignes)

Le tourisme à Lausanne représente un vecteur de promotion économique important. En tant que Capitale Olympique il est davantage important de promouvoir tout type de tourisme à Lausanne.

La zone touristique définie par la Ville de Lausanne permet de mettre en œuvre des conditions-cadres favorables au développement touristique. Celle-ci a d'ailleurs fait ses preuves.

S'il doit être encore rappelé les avantages du développement du tourisme, il sera fait mention ici en particulier de l'atout économique qu'il représente, la valorisation du patrimoine lausannois et le rayonnement international que cela procure.

Ainsi, une extension du périmètre de la zone touristique permettrait sans doute de développer encore davantage le tourisme à Lausanne.

Conclusions :

Le présent postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité de

Etendre le périmètre de la zone touristique, en collaboration avec les milieux économiques concernés

Lausanne, le 24 septembre 2024
BLANC

Mme Pauline

Signataire(s) :



l'initiant-e propose au Conseil de renvoyer ce postulat :

Choisissez un élément.

Conseil communal de Lausanne

Initiative : postulat

Titre : Un quartier de Bourg dynamique – pour un développement économique !

Initiant-e(-s) : Pauline BLANC

Cliquez ici pour saisir le résumé. (max 5 lignes)

Le quartier que constituent l'Avenue de Benjamin Constant et la Rue de Bourg était autrefois un noyau économique de Lausanne. Force est de constater que cela a tendance à s'amenuiser.

Non sans effort, les commerçants, restaurateurs et autres acteurs économiques privés tentent tant bien que mal de maintenir ce lieu attractif. Un coup de pouce de la Ville dans le but de renforcer la vitalité de ce secteur serait le bienvenu.

A titre d'exemples, l'aménagement urbain qui est fait à Benjamin Constant ne contribue sans doute pas au développement économique de ce quartier, tout comme la suppression des places de parc.

Si l'on peut se réjouir du développement économique de certains quartiers, à l'instar du Flon, cela ne doit pas signifier que les autres quartiers, autrefois noyau économique, doivent en pâtir. En effet, une détérioration de la fréquentation de ce quartier est malheureusement constatée, en sus d'être de plus en plus délaissé par les commerçants et restaurateurs, faute de conditions-cadres intéressantes.

Conclusions :

Le présent postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité de

Mettre en œuvre des conditions cadres propices au développement économique du quartier Bourg-Benjamin Constant (rendre plus attractif les conditions d'établissement de commerces et restaurants-bar, améliorer l'accessibilité, améliorer les aménagements urbains du quartier, etc.).

Lausanne, le 24 septembre 2024
BLANC

Mme Pauline

Signataire(s) :



l'initiant-e propose au Conseil de renvoyer ce postulat :

Choisissez un élément.

Conseil communal de Lausanne

Initiative : postulat

Titre : Une vieille ville dynamique – pour un développement économique de la Cité

Initiant-e(-s) : Pauline BLANC

Cliquez ici pour saisir le résumé. (max 5 lignes)

Le quartier de la Cité forme le noyau historique de notre Ville.

Malheureusement, ce n'est pas le lieu plus dynamique, en termes économiques, de notre Ville. Non sans effort, les commerçants, restaurateurs et autres acteurs économiques privés tentent tant bien que mal de maintenir ce lieu historique attractif. Un coup de pouce de la Ville, en collaboration avec le Canton, dans le but de renforcer la vitalité de ce secteur serait le bienvenu.

Dans chaque grande ville, les premiers quartiers où l'on va, en tant que touristes, puisque convaincus que ce seront les plus animés de la ville, sont les quartiers historiques, n'est-ce pas ? Cela ne signifie-t-il pas que les centres historiques lausannois doivent être considérés comme tels ? Ne serait-ce pas de bon augure d'offrir des conditions suffisamment attractives aux acteurs économiques leur permettant de s'installer et de prévoir des projets enthousiasmants au sein de la vieille ville de Lausanne ?

A titre d'exemple, la Ville de Nyon a établi un plan d'action avec des mesures précises et concrètes dans le but de promouvoir et dynamiser son centre-ville. D'autres villes vaudoises et suisses s'y sont attelées, conscientes que cela représente un enjeu de tous les instants.

Plusieurs mesures peuvent être mises en place. Cela peut-être d'élargir la zone de marché, d'établir un véritable parcours entre les noyaux commerciaux de la ville, renforcer l'accessibilité, organiser davantage d'événements dans ces lieux, améliorer les conditions permettant d'établir des commerces, établissements ou autres, établir des partenariats public-privé sur certains projets, etc.

Conclusions :

Le présent postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité de

Mettre en œuvre des conditions cadres propices au développement économique de la Cité (rendre plus attractif les conditions d'établissement de commerces et restaurants-bar, étendre les horaires d'ouverture, autoriser davantage de manifestations, renforcer l'accessibilité, etc.).

Lausanne, le 24 septembre 2024
BLANC

Mme Pauline



Conseil communal de Lausanne

Signataire(s) :

*l'initiant-e propose au Conseil de renvoyer ce postulat :
directement à la Municipalité pour étude et rapport préavis*

CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

Initiative : Postulat
Titre : Mieux vaut prévenir qu'amender.
Postulante : Marlène Bérard (PLR)

A Lausanne, lorsqu'on exerce une activité commerciale, on est soumis à un nombre important de règles. Et comme le dit l'adage, nul n'est censé ignorer la loi. Toutefois, il n'est pas évident de connaître dans le détail toutes les règles : dimension des trépieds autorisés à l'extérieur d'un commerce, manière dont la publicité peut être affichée sur un commerce, distance à respecter, etc. Ces règles sont toutefois importantes pour mettre tous les commerçants sur un pied d'égalité et garantir une liberté de mouvement aux passants.

En cas de violation d'une règle relative à la police du commerce, le commerçant s'expose à des sanctions qui peuvent être lourdes. Afin de garantir à la fois l'égalité de traitement entre commerçants et éviter une sanction immédiate en cas de non-respect d'une règle, le PLR propose que la Ville adresse systématiquement un avertissement au commerçant avant de lui infliger une amende. Cette approche permet au commerçant de disposer d'un délai pour corriger son erreur sans priver la ville de s'assurer du respect de ses règlements.

Ainsi, le présent postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité de :

1. Modifier ses bases réglementaires de sorte à prononcer en premier lieu un avertissement aux commerçants et/ou restaurateurs qui commettrait une infraction (à l'exclusion des fautes graves), et de les sanctionner par une amende uniquement en cas de récidive ou de non-respect dans le délai imparti pour corriger la faute.

Marlène Bérard (PLR)

Lausanne, le 12 octobre 2025

Conseil communal de Lausanne

Initiative : postulat

Titre : Soutenons la SCCL et nos commerçants !

Initiant-e(s) : Anouck Saugy

Dans un contexte de profonde mutation de la Ville, le présent postulat invite la Municipalité à modifier sa politique d'indemnisation financière lorsque des travaux sur le domaine public affectent de manière non négligeable les commerçants lausannois et à soutenir l'initiative privée de la Société coopérative des commerçants lausannois

La Ville de Lausanne connaît depuis plusieurs années maintenant des changements de grande ampleur. Rénovation du Grand-Pont, agrandissement de la gare, Métamorphose, nouveau tram T1, la liste est longue. Ces transformations, aussi positives soient-elles pour les habitants ou les commerçants lausannois, s'accompagnent également d'un lot d'inconvénients et d'incertitudes non négligeables notamment pour les commerçants.

En effet, les divers et longs travaux sur le domaine public ont un impact négatif direct sur la marche des affaires des petites comme des grandes enseignes riveraines, mettant parfois en péril leur survie. Chiffres d'affaires en nette baisse, magasins difficiles d'accès, suppression de places de parc, bruit et poussière rendent le quotidien des commerçants particulièrement pénible, en particulier lors de travaux de longue durée.

A ce jour, certaines villes en Suisse, comme à l'étranger, prévoient sous réserve de certaines conditions, une indemnisation financière au cas par cas lorsque des travaux donnent lieu à un dommage considérable. A Lausanne, la position de la Ville a jusqu'ici toujours consisté à refuser toute indemnisation. En effet, la politique menée par la Municipalité consiste en premier lieu à mener une campagne d'information et à entamer des discussions avec les commerces directement concernés. Ce n'est que lorsque la Ville de Lausanne impose temporairement une fermeture du commerce, comme cela a été le cas pour le Grand-Pont pendant quelques semaines, que la Municipalité entre en matière pour octroyer une indemnité financière calculée sur la base des loyers, des charges incompressibles ainsi que sur une estimation de la perte commerciale négociées par les parties.

Sur la base de ce qui précède, et bien que des mesures d'accompagnements soient déjà mises en place dans le but d'atténuer les perturbations sur le domaine public, ces mesures s'avèrent selon nous clairement insuffisantes notamment dans le cadre de la profonde mutation que connaît Lausanne actuellement et il devient aujourd'hui indispensable que la Ville soutienne financièrement les commerçants qui en font la demande lorsque des travaux lourds et de longue durée affectent directement leur activité.

En 2013, Guy Gaudard (PLR) avait déposé une motion, transformée ensuite en postulat, visant à la création d'un fonds d'aide aux commerçants destiné à exclure les risques de licenciement en cas de travaux et proposant divers mécanismes pour financer ce fonds parmi lesquelles l'affectation d'une quote-part en pourcents qui serait systématiquement prévue dans chaque préavis de la Municipalité sollicitant un crédit d'ouvrage. Dans sa réponse la même année, la Municipalité avait décidé de ne pas entrer en matière en justifiant notamment que l'intérêt public qui commande les travaux l'emporte sur les règles posées par le droit civil dans les rapports entre voisins.

Plus récemment, le Conseil communal, lors de sa séance du 14 mars 2023, a témoigné de son soutien en faveur des commerçants en votant les deux résolutions suivantes : « *Le Conseil communal souhaite que la Municipalité soutienne les commerçants lausannois lors*

Conseil communal de Lausanne

de travaux sur le domaine public » et « Le Conseil communal souhaite que la Municipalité assouplisse les critères permettant aux commerçants lausannois de prétendre à une indemnité en cas de nuisances importantes subies du fait de travaux sur le domaine public ». Ceci démontre sans équivoque le souhait du Conseil communal de se pencher une nouvelle fois sur le sujet et c'est dans ce cadre-là que la postulante, au nom du Groupe PLR a entamé des discussions avec la société des commerçants lausannois (ci-après : « SCCL »).

La SCCL œuvre depuis plus de 124 ans pour la défense du commerce de détail en Ville de Lausanne. Forte de plus de 370 membres, la SCCL joue un rôle essentiel dans les milieux économiques et politiques de la Ville. Consciente qu'un véritable soutien aux commerçants lausannois ne peut être mis en place uniquement par la Municipalité, la SCCL envisage aujourd'hui la création d'un fonds dont les commerçants lausannois membres pourraient bénéficier, sous réserve de conditions bien précises, lorsque des travaux importants réalisés sur le domaine public auraient un impact considérable sur la marche de leurs affaires.

Une telle démarche privée ne peut être que félicitée et c'est dans ce cadre-là que la postulante et le Groupe PLR demande à la Ville ce qu'elle envisage de mettre en place en contrepartie pour prendre soin de nos commerçants.

Vous trouverez en annexe une lettre d'intention de la SCCL qui souhaite aujourd'hui entamer des discussions avec la Ville dans le cadre du dépôt du présent postulat et de la mise en place de leur initiative privée. On peut ainsi se poser la question suivante : Comment aider ceux qui aide ? A titre d'exemple, on pourrait envisager que Lausanne crée un fonds similaire ou encore soutienne ponctuellement toutes sociétés de commerçants ou associations qui mettraient en place une initiative similaire. D'autres pistes peuvent également être envisagées, la postulante ainsi que la SCCL étant ouverts à diverses propositions. Sur cette base, la Municipalité a désormais les cartes en main pour changer le futur des commerçants lausannois.

Conclusions :

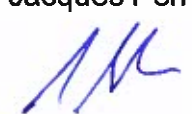
Le présent postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité de

- Soutenir l'initiative privée mise en place par la SCCL ou toute initiative similaire d'une autre association de commerçants ;
- Entamer des discussions avec la SCCL en vue de la création d'un partenariat ;
- Assouplir les critères permettant aux commerçants de prétendre à une indemnité financière ;
- Enfin, le cas échéant, indemniser les commerçants directement affectés de manière significative par des travaux de longue durée sur la voie publique qui en feraient la demande.

Lausanne, le 26 septembre 2023

Signataire(s) :


Anouck Saugy

Jacques Pernet


*l'initiant-e propose au Conseil de renvoyer ce postulat :
directement à la Municipalité pour étude et rapport préavis*



LAUSANNE
c'est mon choix!

A l'attention de la Municipalité
Hôtel de Ville
Place de la Palud 2
Case postale 6904
Lausanne

Lausanne, le 19 septembre 2023

Soutien aux commerçants lausannois – Postulat Saugy

Madame, Monsieur,

Par la présente, la Société coopérative des commerçants lausannois (ci-après : « SCCL ») s'engage à entamer des discussions avec la Municipalité de Lausanne dans le cadre du dépôt du postulat de Madame Anouck Saugy intitulé « Soutenons la SCCL et nos commerçants ! ».

Consciente qu'un véritable soutien financier aux commerçants lausannois ne peut être mis en place uniquement par la Municipalité, la SCCL souhaite aujourd'hui créer un partenariat unique avec la Ville de Lausanne en vue de venir en aide aux commerçants lausannois impactés par des changements de grande ampleur sur le domaine public.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour la SCCL,

Anne-Lise Noz
Présidente

Filippo Botticini
Vice-Président

CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

Initiative : Postulat
Titre : Une Ville solidaire de ses commerçants et restaurateurs.
Postulante : Marlène Bérard (PLR)

A Lausanne, le nombre de travaux en cours est extrêmement important. Une partie de ces travaux sont entrepris par la Ville, d'autres le sont par des acteurs privés. Dans les deux cas, ces travaux ont des impacts importants sur le chiffre d'affaires des commerçants et restaurateurs. La durée des travaux et donc la durée de l'atteinte ont parfois des conséquences dramatiques. Certains commerces ou restaurants doivent fermer faute d'arriver à payer les charges de loyer et de personnel.

La législation en matière de droit du bail permet d'obtenir une réduction du loyer lorsque le locataire ne peut plus jouir convenablement de son bien à cause de nuisances. Des travaux (bruit, poussières, limitation de l'accès, etc.) sont susceptibles de donner droit à des baisses de loyer compatibles avec la baisse du chiffre d'affaires. Le problème c'est que ces baisses de loyer ne sont données qu'à la fin des travaux, une fois que l'atteinte est terminée et qu'elle peut être chiffrée. En attendant, le commerçant ou le restaurateur reste avec une charge de loyer pleine et potentiellement une difficulté à pouvoir faire face à cette charge en raison de la diminution de son chiffre d'affaires qui est immédiate.

Afin d'éviter qu'un acteur économique de la ville doive fermer son commerce à cause de travaux dont il n'est pas responsable, le PLR propose que la Ville mette en place un système de cautionnement permettant d'anticiper l'octroi d'une réduction de loyer qui ne pourra intervenir qu'à la fin des travaux. En contrepartie, le commerçant ou restaurateur cède sa créance contre le bailleur de sorte que la Ville puisse récupérer le montant lorsqu'il est octroyé.

Ainsi, le présent postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité de :

1. Mettre sur pied un système de cautionnement permettant, à certaines conditions, aux commerçants et restaurateurs qui voient leur chiffre d'affaires diminuer en raison de travaux dont ils ne sont pas les maîtres d'ouvrage, de recevoir une avance sur le montant qui sera octroyé en fin des travaux à titre de réduction de loyer.
2. Parmi les conditions nécessaires à l'obtention d'une telle avance figurent notamment les suivantes :
 - a. Être titulaire d'un contrat de bail commercial et être à jour avec le paiement des loyers ;
 - b. Céder à la ville la créance en réduction de loyer contre le bailleur ;
 - c. Subir des travaux depuis plus de 4 mois ;
 - d. Subir une diminution du chiffre d'affaires de plus de 20% sur la même période par rapport aux trois dernières années ;
 - e. Se reconnaître débiteur du montant qui sera avancé par la Ville.

Marlène Bérard (PLR)

Lausanne, le 12 octobre 2025